

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

22 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 fr. de plus par trimestre.

Un numéro, 25 c. — Annonces, 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 2<sup>e</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — Demain, jour de l'Assomption, le CENSEUR ne paraîtra pas.

Lyon, 14 août 1845.

Nous avons jugé utile, dans notre numéro du 13, de donner connaissance à nos lecteurs de l'immense joie du Rhône; nous tenions aussi à leur faire connaître sa prose, et en même temps à augmenter, si faire se pouvait, son désopilement. Mais nous n'avons pas prétendu lui faire aucune réponse. Citer un journal n'est pas établir avec lui une discussion, c'est mettre en relief son argumentation ou son style. Comme celui du Rhône est plein d'urbanité et possède un parfum exquis de bonne compagnie, nous avons voulu, autant que possible, que nos lecteurs pussent en juger. D'ailleurs, nous n'étions guères en mesure de lui répondre. Est-ce que ses sarcasmes ne nous avaient pas décontenancés? Est-ce que notre surprise n'était pas égale à notre peur? Nous ne sommes pas encore bien remis des bordées vigoureuses que nous avons reçues. Voyez comme il nous mène et quels coups il nous porte! Il nous lacère sans pitié, il nous roule sur le gril du ridicule depuis plus de dix jours, il veut faire de nous le saint Laurent de la presse, et nous, nous taisons; nous n'osons même ni nous plaindre ni gémir; nous sommes plus patients que saint Laurent, car nous croyons qu'étendu sur son gril, il laissait échapper quelques soupirs et quelques gémissements. Aussi le Rhône est-il toujours de plus en plus joyeux; rien ne lui résiste, il pourfend tout ce qu'il rencontre, et, au train dont il y va, il aura bientôt fait place nette autour de lui. Écoutez-le se congratuler; la citation que nous allons reproduire est longue, mais, comme elle nous paraît fort curieuse, on nous pardonnera de ne pas en retrancher un mot.

« Le Censeur, au bout de huit grands jours et après quarante-huit heures de répit que lui laissent les vacances du dimanche, s'est décidé à prendre sa plus fine plume d'oie pour nous dire notre fait. Pauvre Censeur! on nous avait assuré qu'il ne répondrait pas une ligne et qu'il demeurerait impassible dans son assiette et dans sa gravité. *Impavidum serient ruinae.* »

« Est-ce que, comme le *Sicéle*, il aurait senti sa position entamée, qu'il perde ainsi patience? Il paraît que ses amis sont intervenus et lui ont fait comprendre qu'il ne pouvait décentement se laisser écorcher tout vif chaque matin sans se plaindre, se laisser rouler sur des orties tout nu, se laisser tourner et retourner, jusqu'à cuisson complète, sur le gril du ridicule, de façon à devenir le saint Laurent de la presse. Alors, ma foi! le Censeur s'est insurgé... »

Le Rhône se trompe, nous ne nous sommes pas insurgés; nous l'avons cité tout simplement; nous avons voulu que chacun pût se rendre compte de la manière dont il nous roulait sur les orties, dont il chauffait son gril du ridicule, et enfin de sa joie si naïve, si franche et de si bon aloi. Les personnes gaies sont si rares maintenant! Mais nous n'avons voulu ni nous plaindre ni nous insurger. Ne savons nous pas, de par le Rhône, que nous ne sommes que des pygmées, que nous n'avons ni lumières ni raison, que nous sommes menacés d'une analyse de nos articles plus sévère encore que celle

que nous avons subie, et qu'on pourrait nous mettre sur un gril bien plus incandescent encore que le gril de saint Laurent? « Que voulez-vous? nous ne voulons pas qu'on souffle sur nos bulles » de savon, qu'on crève nos ballons pleins de vent, qu'on fasse sur nous ce que fit un philosophe grec sur un coq, c'est-à-dire qu'on nous arrache nos plumes l'une après l'autre, et qu'on nous jette au milieu de l'assemblée en nous disant : Voilà le Censeur! » C'est assez pour nous d'être sur le gril, nous ne voulons pas être plumés. On nous excusera, car il y a un proverbe qui dit qu'on ne peut pas être pendu à deux potences à la fois. Puis, que voulez-vous? nous sommes ainsi faits que nous nous émouvons peu de certains lazzi et sommes peu touchés de certaines injures; nous allons même jusqu'à ne pas trop nous mettre en peine de notre figure que le Rhône trouve si plaisante et si ridicule.

Ne dirait-on pas que ce journal est né d'hier? Voilà pourtant quelques années qu'il existe. Nous l'avons vu, à plusieurs reprises différentes, s'emporter contre nous, nous prodiguer les injures, dénaturer nos opinions, interpréter insidieusement nos intentions; mais nous n'avions pas encore trouvé moyen de le réjouir avec notre figure, de le porter à l'état de désopilement déjà mentionné, et qui ne fait que croître et embellir. Nous ne savons s'il est arrivé à ses dernières limites; ce qu'il faut tenir pour certain, c'est que cela ira loin, très loin. On pourra en juger par ce qui suit :

« Mais il a raison le Censeur, très raison! C'est une exubérance de gaieté immense qui nous prend à la gorge toutes les fois qu'il nous tombe sous la main. Nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pouvoir, toutes les fois que nous prenons la plume pour lui parler, stéréotyper sur le papier un immense éclat de rire. »

Voyez donc combien il est regrettable que l'imprimerie n'ait pas encore fait assez de progrès pour permettre au Rhône de nous faire connaître ses éclats de rire dans toute leur étendue! C'est vraiment une perte pour nous qui aimons assez les nouveautés. Ignorants que nous sommes! nous pensions qu'on avait pu jusqu'à présent trouver dans l'art de l'imprimerie toutes les ressources nécessaires pour décrire les impressions humaines; nous nous trompions. La typographie est arriérée; elle ne peut pas suffire à rendre dans sa vérité la bruyante gaieté du Rhône. Il est vraiment fâcheux qu'il ne puisse pas, toutes les fois qu'il prend la plume pour nous parler, stéréotyper sur le papier un immense éclat de rire. C'est encore une perte pour le Rhône et pour nous, car nous ne connaissons jamais bien, à ce qu'il paraît, l'étendue de son désopilement. Mais passons à autre chose.

Les gens joyeux sont, comme on sait, assez communicatifs; la dissimulation s'allie mal avec la gaieté: qui rit beaucoup n'est pas sournois; aussi, ne sommes nous pas étonnés, aujourd'hui que le Rhône rit beaucoup, d'avoir de lui certains aveux qu'il se gardait bien de faire autrefois. On sait qu'il se défendait très-vivement jadis d'avoir aucun rapport avec la préfecture; si vous lui parliez de l'influence qu'il exerçait occultement sur sa polémique, il vous consi-

dérat comme diffamateur. Il est moins farouche aujourd'hui. Nous avons pu craindre un moment que, par suite de la reconnaissance à laquelle nous avons droit naturellement pour l'avoir si merveilleusement divertit, il ne vint à oublier les bons soins de M. le préfet; mais il nous rassure sur ce point: M. Jayr n'aura pas affaire à des ingrats. Voici en quels termes on nous en donne l'assurance :

« Il ne faut rien oublier: nous, notre reconnaissance pour la préfecture, que nous aimons; le Censeur, la sienne pour les estamineux et les cabarets borgnes dont il affectionne les applaudissements et les suffrages. Chacun les siens. »

Le Rhône est certainement trop grand seigneur pour rechercher les suffrages des petites gens qui fréquentent les cafés, des ouvriers qui hantent les cabarets. Fi donc! est-ce qu'il est fait pour le menu peuple, pour les petits marchands, pour les habitués d'estamineux? Il lui faut, à lui, des gens de naissance, bien posés dans le monde, de bon goût, de bonnes manières, ayant des lettres quelque teinture, et pouvant enfin apprécier ses lazzi et applaudir aux incessantes attaques qu'il dirige en ce moment contre toute la presse lyonnaise; car ce n'est pas le Censeur qui seul a le privilège de subir ses sarcasmes, la Gazette de Lyon n'en est pas exempte, le Courrier n'est pas plus épargné, et chaque jour il leur consacre dans sa fameuse revue de la presse locale quelques réflexions plus ou moins acerbes. A la vérité, c'est nous qui avons la grosse part d'injures; il paraît qu'en nous attaquant de la sorte on est plus certain des suffrages de la préfecture. Comme on a dû, par exemple, applaudir au superbe article par lequel le Rhône a répondu à nos observations sur l'incendie du Mourillon! Quelle bordée nous avons reçue ce jour-là!

D'après le Toulonnais et le Journal des Débats, nous avons dit que tout faisait présumer que les forçats n'étaient pas les auteurs de l'incendie; aussitôt le Rhône s'exprime ainsi sur ce point :

« Innocents forçats, s'écrie-t-il, vous voilà donc plus blancs que neige! S'il y a de la vertu, s'il y a de la justice dans ce monde, l'Académie vous décernera le prix Monthyon que vous partagerez naturellement avec le Censeur, et c'est au Censeur qu'elle laissera l'honneur de vous couronner. »

Voilà les gracieusetés que nous adresse le Rhône avec l'approbation de la préfecture. Nous voilà accolés avec des forçats, nous les couronnons. N'est-ce pas fort joli, fort gracieux et d'excellent goût? De pareilles infamies doivent faire les délices des patrons du Rhône.

Eh bien! ce même journal, si plein d'atticisme dans sa polémique avec nous, ne s'est-il pas avisé, le même jour, de recommander à la Gazette de Lyon la modération et la réserve!

La Gazette avait violemment attaqué M. Eugène Sue; le Rhône lui dit :

« Quoi! c'est la religion attaquée qui prend un tel langage envers ses ennemis! Vous, les disciples de celui qui vit les mains pleines de pardons, toujours calme en face de l'affront, toujours souriant devant l'outrage, voilà comme vous pratiquez ses vertus et les leçons qu'il vous légua! N'avez-vous point honte d'envoyer

FEUILLETON DU CENSEUR. — 15 AOUT.

### LA PEINE DU TALION.

— Marie, ma belle cousine, ne croirez-vous donc pas à la violence de mon amour? Quelle preuve en voulez-vous? Parlez. Dussiez-vous m'ordonner de marcher à la mort, j'y marcherais heureux et vous bénissant encore.

— Taisez-vous, Alfred, reprit Marie d'une voix émue; vous oubliez que je ne suis pas libre, que je suis déjà coupable en vous écoutant, et que mon mari...

— Votre mari! Depuis deux ans que vous êtes unie à lui, quel bonheur vous a-t-il donné? Avez-vous cru me cacher vos larmes, votre douleur? Vous l'aimiez, et il est resté indifférent, il vous a négligée, il a profité de votre ignorance du monde pour se faire une large liberté. Au lieu de combler votre amour de la solitude, peut-être poussé à l'excès, il s'en est fait un auxiliaire, il a flâté vos goûts, il vous a acheté cette riche propriété à Saint-Mandé, où vous restez seule les trois quarts de l'année, tandis que, prétextant les affaires de sa maison de banque, il demeure à Paris et jouit de tous ces plaisirs qui ne vous tentent point parce que vous ne les avez pas connus. Il a compté sur votre douceur; il a compris qu'alors même qu'il vous viendrait un vague désir d'essayer d'une autre vie, vous n'oseriez lui dire : Maintenant, j'aime ce que j'avais repoussé, je hais la solitude que j'avais choisie.

— C'est vrai, dit Marie avec abattement.

— Mais moi, ma cousine moi, votre ami le plus sincère moi, qui donnerais mille fois ma vie pour vous, j'ai vu votre pâleur, j'ai vu la tristesse que vous cachez à votre mari, lorsqu'il daigne se souvenir qu'il y a ici une femme jeune et belle, peut-être lâchement trahi, qui porte son nom et vit à vingt ans sans amour, sans bonheur. Moi, honteux pour lui, malheureux pour vous, je suis venu vous offrir les consolations d'un frère.

— Oui, et peu à peu, rapprochant vos visites, vous êtes venu chaque jour. J'ai compris le danger, et je n'ai pas eu le courage de vous éloigner de moi. Il y a huit jours, vous m'avez avoué votre amour, et, aussi faible que coupable, je ne vous ai pas défendu de me revoir. Ah! ne cherchez pas à m'excuser à mes yeux. Quels que soient les torts de mon mari, je n'ai pas le droit de déshonorer, le nom qu'il m'a donné, je n'ai pas le droit de faire bon marché de son honneur, parce que je n'ai pas eu assez de charmes pour le retenir, assez de vertu pour sacrifier mes goûts et partager ses siens. Ah! je ne m'abuse pas, Alfred, j'ai mérité son abandon, car je n'ai rien fait pour l'enchaîner à moi. Qu'aujourd'hui, du moins, à ces reproches que je m'adresse ne se joignent pas les remords d'une faute irréparable. Donnez-moi l'exemple du courage et de la vertu; cessez de me voir. Vous m'oublierez bien facilement : Paris vous offre tant de séduc-

tions! Et moi, dans ma solitude, je prierai pour votre bonheur et pour celui de l'époux dont je n'ai pas su me faire aimer.

— Renoncer à vous, Marie! Ah! vous ne l'espérez pas. Cet amour n'est-il pas toute ma vie? Sans vous, loin de vous, quel bonheur voulez-vous que j'attende? Ah! laissez-moi plutôt à genoux devant vous, mon ange, vous jurer une éternelle adoration. Oubliez, moi le monde, vous un époux indigne de la moindre de vos larmes, pour connaître ce bonheur si parfait, la vie à deux, un amour immense, un dévouement qui ne s'éteindra même pas au bord de la tombe.

Marie laissait sa main dans celle d'Alfred, qui l'avait portée à ses lèvres. A demi vaincue par ces ardentes paroles d'amour qu'elle entendait pour la première fois de sa vie, elle se laissait envahir peu à peu par ce charme fatal. Surprise et effrayée du bonheur que ce mot : Je t'aime! faisait entrer dans son âme, elle sentait en même temps grandir à ses yeux les torts de son mari; elle en souffrait moins et commençait à s'en indigner davantage. La séduction parvenait à elle avec rapidité; elle se sentait saisie d'une sorte de vertige. Alfred l'avait attirée vers lui et murmurait d'une voix passionnée et tremblante :

— Dis-moi que tu m'aimes!

Le cœur de la pauvre femme battait à se briser; c'en était fait d'elle peut-être, lorsque des pas se firent entendre dans l'antichambre. D'un bond Alfred fut à l'autre extrémité du salon et Marie près de son piano. La porte s'ouvrit et un valet de chambre entra.

— Madame, dit-il, un homme à cheval vient d'apporter cette lettre, en recommandant que madame l'ait à l'instant même et la lise de suite.

— C'est bien! dit Marie au valet qui sortit.

Elle ne connaissait point l'écriture, mais sa main encore tremblante brisa vivement le cachet. Elle lut rapidement, et, à mesure qu'elle avançait dans cette lecture, tous ses traits exprimaient la plus vive émotion et une sorte de confusion douloureuse.

Alfred, qui l'observait avec inquiétude, se rapprocha comme pour lui demander la cause d'une agitation si étrange. Mais, lorsqu'il fut près d'elle, elle ferma la lettre mystérieuse, ses yeux se levèrent sur la pendule, et elle murmura :

— Déjà midi!... N'importe, j'ai encore le temps.

Et elle sonna avec force.

— Qu'est-ce donc, Marie? demanda Alfred avec anxiété.

— Rien... rien, reprit-elle troublée et distraite; c'est une lettre qui m'oblige à partir pour Paris... aujourd'hui même...

— Jean, dites qu'on attèle; dans une heure je veux être en voiture.

— Vous partez! dit Alfred très-surpris et singulièrement décontenancé du dénouement de cette entrevue où il s'était cru si près du bonheur.

— Oui... oui... je pars... Mon Dieu! vous m'excuserez, Alfred, mais le temps de me préparer... de donner quelques ordres...

— Je comprends, dit le jeune homme d'un ton un peu froid; je vous gêne et... je m'en vais... Mais au moins puis-je savoir si vous ferez un long

séjour à Paris?

— Mais... je ne sais... cela dépendra... Dans tous les cas, ne revenez pas ici... que je ne vous fasse prévenir.

— Au nom du ciel! Marie, s'écria le beau cousin tout inquiet, que se passe-t-il? Il s'est opéré en vous, depuis quelques instants, un changement incompréhensible.

— Plus tard... plus tard... vous saurez tout... dit Marie avec une sorte d'impatience chagrine; mais en ce moment, je vous en supplie, laissez-moi.

Alfred, blessé au vif, s'inclina sans répondre et sortit du salon. Cinq minutes après, Marie, qui écoutait avec anxiété, entendit le galop de son cheval qui s'éloignait.

— Enfin! murmura-t-elle avec effort; puis, se laissant tomber à genoux, elle porta à ses lèvres la lettre qu'elle tenait encore et murmura : O mon Dieu! je vous remercie! cette lettre m'a sauvée; faites qu'elle soit aussi la cause de mon bonheur.

Elle se releva, alla s'asseoir sur un divan, et relut plus lentement la lettre qu'elle n'avait en quelque sorte parcourue. Voici ce que contenait cette mystérieuse missive :

« Marie, tu n'as pu oublier entièrement Alice Dornang, une amie de pension qui te fut bien chère, et que tu perdis de vue un peu avant ton mariage. Ce passé-là, je n'ai qu'une minute pour te le rappeler. A cette époque, je suivis mon père en Italie, où il me maria à un Français de ses amis, diplomate distingué, d'un esprit supérieur et d'un noble cœur. Un an après, j'étais de retour en France, triste, malheureuse, m'étant persuadée que j'étais une victime sacrifiée. Comme mon mari m'entourait de soins et d'amour, je voulus voir dans son âge — il avait trente-six ans et moi dix-huit, — un motif de me plaindre et de jouer l'héroïne de roman. Que te dirai-je? Souvent seule, car M. de Bertigny, mon époux, était fréquemment envoyé en mission secrète près des cours étrangères et me laissait à Paris selon mon désir, ma tête s'exalta, je ne rêvai plus que révélation sympathique, amour immense, union des âmes, et peu à peu, passant du rêve à la réalité, j'aimai ou je crus aimer un jeune homme présenté chez moi par mon mari lui-même.

« Le malheur nous réunit; c'est-à-dire qu'il se plaignait, comme moi, d'avoir lié son sort à une femme incapable de le comprendre. Je pleurai avec lui, et, une fois sur cette pente, la chute devait être rapide. Je luttais pourtant; mais hier il fut si éloquent, si passionné, que, tout éperdue, je lui promis d'aller ce soir, voilée, femme adultère sans excuse, au rendez-vous qu'il me donnait chez lui.

« Ce matin, j'ai appris qu'il m'avait trompée, que sa femme était jeune et belle, que cette femme était un ange de vertu et de bonté, que c'était... pardonnez-moi, Marie, de te frapper d'un coup si cruel... que c'était toi, mon amie d'enfance, ma sœur presque...

« Cette révélation nous sauve tous les trois. Le bandeau tombe de mes yeux; j'étais folle, j'étais indigne... Je pars, je vais rejoindre l'époux que

ainsi la religion au milieu des carrefours, au milieu des luttes souvent si brutales et si indécentes de la presse, pour la faire se crocheter avec ses ennemis? »

Les écrivains qui défendent les principes religieux doivent éviter, nous en convenons, toute polémique virulente, toute dispute acerbe; mais les écrivains qui défendent les intérêts du parti radical doivent-ils se montrer moins soucieux de leur dignité personnelle, moins disposés à respecter les convenances? Nous ne le pensons pas, et nous avons toujours cru que nous ne devions jamais dépasser certaines limites indiquées par le bon sens et les usages; aussi on nous rendra assurément cette justice, que nous ne nous sommes jamais crochétés avec qui que ce fût. Qu'on le sache bien, nous ne nous départirons pas de la ligne de conduite que nous avons toujours tenue.

Nous sommes pour le *Rhône* un journal divertissant, nous l'amusons beaucoup. Nous en sommes bien aises. Toutefois, il ne nous fera pas changer le ton de notre discussion; nous ne substituerons pas les gros mots aux raisonnements et les railleries à l'examen sérieux des faits; nous ne ferons rien contre les convenances et contre notre dignité personnelle; enfin nous n'aiderons pas le *Rhône* à capter les suffrages de la préfecture. Et à quoi bon repousser ses attaques par des moyens analogues à ceux qu'il emploie? Est-ce que le bon sens public n'est pas là pour nous défendre? Est-ce que le *Rhône*, qui, à certaine époque, a déjà usé sur nous tout son vocabulaire, nous a nuï le moins du monde? En voulant nous annihiler, car c'était là sa prétention, il s'est blessé si grièvement qu'il est resté long-temps sans se mouvoir. Le voilà qui revient à ses anciens errements; patience! nous verrons si cela lui réussira mieux que par le passé. C'est la manière du *Globe* qu'on veut implanter dans les départements; cependant ce journal n'a pas, ce nous semble, fort à se louer de la position qu'il a prise dans la presse parisienne; il s'est tellement compromis qu'il cherche à se transformer et à changer même jusqu'à son nom pour s'appeler à l'avenir *l'Epoque*. On a vu le *Globe* tour à tour attaquer et injurier grossièrement les divers journaux de Paris; qu'en est-il résulté? C'est que, d'un commun accord, les journaux attaqués ont cessé avec lui toute discussion. La *Presse*, dans son dernier n<sup>o</sup>, appréciait ainsi sa polémique:

« Comment le *National*, le *Siècle*, le *Constitutionnel*, etc., ont-ils jamais répondu à M. Granier de Cassagnac? En le traitant comme l'avaient déjà traité les délégués des colonies; « ces délégués indignes qui, pendant trois ans, dit-il, ne me saluèrent même pas. » Comment ces journaux ont-ils jamais rendu au *Globe* ses vigoureuses bordées? En gardant pendant quatre ans le silence le plus opiniâtre et le plus dédaigneux. Le laisser se répandre en injures, sans jamais en relever aucune, sans tenir plus de compte du *Globe* que s'il n'eût jamais paru, voilà ce que M. Granier de Cassagnac appelle lui rendre ses vigoureuses bordées! »

Quand le fou rire dont le *Rhône* est en ce moment saisi l'aura quitté, nous l'engageons à méditer le passage de la *Presse* que nous venons de citer, à voir quel cas certains conservateurs font eux-mêmes de la polémique d'injures et de gros mots.

En terminant nos observations sur le genre de polémique du *Rhône*, nous croyons devoir l'avertir que s'il continue à nous accabler de ses vigoureuses bordées, nous n'y répondrons pas; notre silence sera opiniâtre, et nous aurons, en agissant ainsi, la certitude d'avoir agi sensément. Nous obtiendrons non seulement l'approbation de nos amis, mais encore celle de tous ceux de nos adversaires qui ne veulent pas que la presse se déconsidère, et qui pensent que les écrivains qui la respectent ne doivent pas remplacer une argumentation honnête et décente par des injures et des bouffonneries. Pour notre compte, nous ne voulons pas servir à amuser les oisifs et à nous crocheter pour les menus plaisirs de la galerie, M. le préfet dut-il y figurer en première ligne.

Le comité de la gauche constitutionnelle (réunion Barrot) vient d'adresser à tous ses correspondants des départements une petite brochure in-32 qui porte le titre de *Guide de l'Électeur*. Cette publication, destinée à indiquer aux citoyens de quelle manière ils doivent s'y prendre pour s'assurer l'exercice des droits politiques qui leur appartient, est précédée d'un avertissement que nous croyons devoir publier:

« Au moment où les listes électorales vont recevoir une profonde modification par l'effet de la loi des patentes et de celle qui est relative à la translation du domicile politique, nous croyons opportun de rappeler à tous les citoyens réunissant les capacités légales pour être électeurs les moyens que leur donne la loi de se faire inscrire ou maintenir sur les listes.

« Dans un état constitutionnel, la nomination des représentants du pays est le plus précieux des droits qui appartiennent aux citoyens. Tous ceux qui possèdent les conditions de ce droit doivent tenir à honneur d'en être investis, et d'abord se mettre en mesure de l'exercer. Ce n'est pas seulement le premier de tous les droits, c'est aussi le premier de tous les devoirs.

« L'administration inscrit d'office les électeurs sur le suffrage desquels elle croit pouvoir compter pour ses candidats. Elle n'agit pas toujours de même envers ceux qui sont présumés devoir voter avec l'opposition. Ces derniers sont souvent omis sur les listes; loin de faciliter leur inscription, on leur suscite des obstacles qu'il est sans doute de leur devoir de combattre avec courage, mais que le temps et les difficultés à résoudre ne leur permettent pas toujours de surmonter. Nous nous efforçons de leur venir en aide en mettant sous leurs yeux le texte des diverses lois relatives à l'inscription sur les listes électorales, et en y joignant les décisions de la cour de cassation et des cours royales sur l'interprétation d'un grand nombre de leurs dispositions, ainsi que la solution que l'administration elle-même a donnée à plusieurs de ces questions.

« Ce n'est pas un livre de jurisprudence que nous avons voulu faire, mais un simple manuel que tout homme de bon sens pourra consulter et comprendre facilement.

« A l'approche de la révision des listes sur lesquelles, selon toute apparence, de nouvelles élections auront lieu, nous ne saurions trop engager tous les amis de nos institutions à se bien pénétrer du texte et de l'esprit des lois qu'il s'agit d'appliquer; ils ne doivent jamais perdre de vue qu'il n'est pas seulement question pour eux d'exercer leur propre droit, mais encore de veiller scrupuleusement à ce que ce droit ne soit pas usurpé par ceux qui ne le possèdent pas; ils ne doivent pas oublier non plus que l'action individuelle est trop souvent impuissante, et que l'association politique peut seule y suppléer.

« Nous les convions à donner toute la publicité possible à ce petit ouvrage, à le faire insérer dans les journaux indépendants de leurs départements respectifs; nous autorisons tous les imprimeurs à le reproduire; nous voulons qu'il tombe dans le domaine public. Notre but unique est de stimuler le zèle des citoyens à se faire porter en plus grand nombre possible sur les listes électorales.

« Nous publierons plus tard, et lorsqu'il en sera temps, un guide de l'électeur en fonctions. »

Nous félicitons le comité de la gauche constitutionnelle de l'activité qu'il montre pour tout ce qui concerne la révision des listes électorales. Nous voudrions seulement que le soin qu'il recommande aux citoyens d'apporter à la révision de ces listes eût pour principe la volonté bien arrêtée de donner désormais à la politique de la gauche constitutionnelle des allures plus décidées et plus conformes à l'esprit dans lequel la révolution de juillet a été faite. Nous ne demandons pas mieux que de concourir avec la gauche constitutionnelle à tout ce qui peut avoir pour résultat de rétablir la vérité du gouvernement représentatif; encore faudrait-il que ses efforts et les nôtres n'aboutissent pas à une déception, c'est-à-dire à une politique qui remplacerait celle que nous subissons depuis si longtemps, et qui n'aurait sur elle d'autre avantage que d'être appliquée avec un peu plus de mesure et d'habileté.

## Paris, le 12 août 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Nous avons parlé, il y a quelque temps déjà, d'une lettre écrite à M. le maréchal Bugeaud, au nom du cabinet, pour lui rappeler que tous les fonctionnaires au service de la France, si haut placés qu'ils fussent, devaient obéir au pouvoir central, et qu'il n'était permis à aucun d'eux de suivre, en toutes choses, les inspirations

de sa seule volonté.

M. Bugeaud a fait à cette lettre une réponse qui indique qu'il en a parfaitement compris la signification; il y annonce qu'il va revenir en France et qu'il s'expliquera avec le cabinet. M. Bugeaud se croit dans une situation assez forte pour s'exposer à cette épreuve; il veut venir défier ses adversaires en plein conseil, car il pense que ceux-ci n'auront jamais le courage de soutenir jusqu'au bout la lutte qu'ils ont engagée avec lui en lui adressant la lettre dont nous avons parlé.

La nouvelle du retour de M. Bugeaud, qui est attendu pour la fin d'août, a donné lieu au bruit de son rappel, qui était aujourd'hui très répandu.

L'Algérie, sans ajouter foi précisément à ce bruit, exprime l'opinion que le ministère, inquiet de voir M. le gouverneur général entreprendre, contre le vœu des chambres, une guerre dans la Kabylie, a appelé à Paris M. le maréchal Bugeaud, sous un prétexte quelconque, pour l'empêcher de s'engager davantage dans une entreprise généralement blâmée et désapprouvée. Nous ne croyons pas que l'Algérie soit exactement renseignée. M. Bugeaud n'a pas été invité à revenir en France; c'est de son propre mouvement qu'il y vient, et il y vient non pas seulement pour se défendre, mais pour démontrer à ceux qui critiquent sa conduite, c'est-à-dire au ministère lui-même, que lui seul sait ce qu'il faut faire en Afrique, comment il faut conduire ce pays, et que par conséquent il a eu parfaitement raison de ne jamais tenir compte des observations qui lui ont été adressées de Paris.

Telle est la thèse que M. Bugeaud va venir soutenir en France. M. Bugeaud sait qu'il a pour lui, dans les régions supérieures, une volonté prépondérante, et c'est là sans doute ce qui lui donne une si grande confiance en lui-même et dans l'avenir qui lui est réservé. Il se peut toutefois qu'à cet égard il se fasse illusion, car la plupart des membres du ministère sont très exaspérés contre lui, et nous ne comprendrions pas, après les propos de toute espèce qu'ils se permettent sur son compte, qu'ils pussent le conserver plus longtemps dans les fonctions de gouverneur général de l'Algérie, comme il entend les exercer.

Voici, du reste, un fait nouveau, et qui montrera que la bonne harmonie n'est pas près de se rétablir entre M. le maréchal Soult et M. le maréchal Bugeaud. La *Presse*, dans son numéro du 3 de ce mois, a publié un article que la plupart des journaux ont reproduit, et qui était relatif à la décapitation, sans jugement, du nommé Ali-Ould-Sahy, à Milianah. A la lecture de cet article, M. le maréchal Soult a éprouvé une vive émotion, et il a immédiatement envoyé une dépêche à Paris. Dans cette dépêche, M. le ministre de la guerre donne l'ordre d'écrire à M. le gouverneur général pour lui demander compte de ce qui s'est passé à Milianah, en lui rappelant l'exécution des lois et ordonnances qui prescrivent de mettre en jugement tous les prévenus de crimes ou de délits, et qui n'admettent pas de peine sans jugement préalable.

Cette lettre a été écrite le 9 de ce mois, et le lendemain elle est partie pour Soult-Berg, d'où M. le maréchal, après l'avoir signée, l'adressera à sa destination.

La querelle, comme on le voit, est bien engagée. Nous saurons dans quelques semaines à qui restera l'avantage, et si M. Bugeaud, comme il s'en est vanté dans ses conversations et dans ses correspondances particulières, est à lui seul plus fort et plus puissant que tous les ministres réunis.

Toutes les compagnies qui s'étaient organisées en vue de soumissionner le chemin de fer du Nord sont tombées d'accord, et la fusion est aujourd'hui réalisée. Il n'y aura pas de concurrence, et les actionnaires de la plupart des compagnies se trouveront avoir fourni à d'habiles administrateurs, avec un admirable désintéressement, les moyens de faire une excellente affaire. Tout cela s'est fait et passé avec l'approbation de M. le ministre des travaux publics.

Le collège électoral de Jussey (Haute-Saône) vient de nommer pour député, en remplacement de M. le duc de Marmier, décédé il y a un mois, M. de Marmier fils. L'élu a réuni 134 voix; son concurrent, M. Amédée Thierry, n'a pu en réunir que 106.

On nous assure que M. de Marmier fils a formellement pris l'engagement de voter contre le ministère, et que c'est cet engagement qui lui a valu les suffrages des électeurs de l'opposition. Nous aimons à croire qu'il le tiendra.

Les charpentiers d'Angers sont entrés en grève à l'imitation de leurs confrères de Paris, d'Orléans et de Tours. Le *Précurseur de l'Ouest*, établissant leur budget, démontre qu'ils ne peuvent plus

je dois, que je veux aimer, et les angoisses, les remords anticipés que me causa un instant d'erreur, seront désormais ma sauvegarde.

« Toi, Marie, dans ton imprudente sécurité, presque aussi coupable que moi, tu laisses ton mari s'éloigner, tu le perds, et tu te perdras peut-être toi-même. Je pars; ton mari m'attend ce soir à huit heures. Que la science féminine te vienne en aide! Tu peux profiter de la situation et reconquérir l'amour de ton époux; je n'ai pas besoin de t'en dire davantage. Si tu es encore ce que tu étais à la pension, douce et timide dans la vie ordinaire, fine et franchement décidée dans les circonstances difficiles, et surtout... si tu aimes.

« Adieu; pardonne-moi mes torts involontaires, et prie pour mon bonheur comme je vais prier pour le tien. ALICE DE BERTIGNY. »

Durant quelques instants, Marie demeura pensive, et une larme brûlante glissa lentement sur ses joues; c'est qu'en effet la jeune femme, surprise un moment par l'intérêt que lui inspirait Alfred, trompée par la douleur où la laissaient l'indifférence et l'abandon de son mari, avait été peut-être sur le point de faillir; mais, après un moment d'égarement, le réveil eût été terrible, car elle aimait profondément son mari, et si son inconstance, l'isolement où elle vivait, l'espèce de fièvre de tête qui s'empara de la femme inoccupée, avaient pu la pousser dans l'abîme, son cœur était trop pur, ses principes trop sévères, pour qu'elle échappât à ses remords et survécût à sa honte. La lettre de son ancienne amie éclaira son âme d'une lueur si vive et si douloureuse, qu'elle en fut un moment brisée. Elle lui révélait à la fois les torts de son mari et les siens, son malheur et le danger qui la menaçait; mais aussi ne lui permettait-elle pas de tout réparer? Marie l'espéra. En un instant Alfred fut loin de sa pensée comme il l'avait toujours été de son cœur. En un instant elle envisagea la situation. Deux routes étaient ouvertes devant elle. En cédant à sa première impression, elle devait partir de suite pour Paris, arriver devant son mari, pâle et les traits altérés, lui montrer la lettre d'Alice, lui reprocher son inconstance, et pleurer... s'enlaidir à ses yeux!... L'autre était de n'arriver qu'à l'heure du rendez-vous, de substituer la femme légitime à la maîtresse attendue, et de se faire si séduisante, si fine, si coquette, que la maîtresse fût oubliée.

Marie essaya ses larmes, passa chez elle, sonna sa femme de chambre, et pendant deux heures déploya toute sa science pour composer une parure, chef-d'œuvre d'élégance merveilleusement caché sous une apparence de simplicité et d'oubli de toute prétention, à dérouter le plus habile observateur. Tout semblait posé négligemment, sans apprêt, au hasard, et pas une épingle n'avait été placée sans une mûre réflexion, pas un ruban qui n'eût été vingt fois essayé et vingt fois rejeté, pas une boucle de cheveux qu'on n'eût mille fois dérangée. Enfin, à la nuit tombante, Marie montait en voiture, et, à huit heures précises, elle faisait arrêter son équipage à la porte de l'hôtel du riche banquier Derville, son mari.

Derville pouvait avoir trente ans, et il était difficile de réunir plus d'élégance et de véritable distinction. Ce n'était pas l'homme de finance,

épais et guindé, comme on nous représente les Turcaret de d'autrefois; mais c'était l'homme d'esprit et de goût, ne se servant d'une fortune considérable que pour rehausser les brillantes qualités qu'il tenait de la nature.

La soirée s'avancait; Derville, après avoir congédié ses valets et ses domestiques, et n'ayant conservé qu'un valet de chambre discret et dévoué, s'était retiré dans un délicieux boudoir à demi éclairé par une lueur douce et mystérieuse, et tout rempli de fleurs qui répandaient un parfum suave de volupté et d'enivrement. Les tentures en soie bleue, les hautes glaces entourées d'une baguette d'or admirablement travaillée, des tapis épais et moelleux, tout concourait à faire de ce séjour un réduit féerique, dont les ornements semblaient avoir été empruntés aux merveilleuses rêveries des *Mille et une Nuits*.

Huit heures allaient sonner. Derville était délicieusement ému; il attendait la plus jolie femme de Paris: non pas une de ces bayadères moins amoureuses qu'avidées, que l'on prend par caprice, qu'on garde par vanité, et qu'on paie au poids de l'or pour quelques heures d'un bonheur problématique, qui, vendu, perd toute sa saveur. Mais il attendait une femme du monde, de son monde à lui, une femme jeune, riche et belle, pure dans le passé, et que ses habiles séductions lui livraient. Était-il réellement épris? Il l'ignorait, en vérité; mais pour sa vanité quel triomphe! Et que ne ferait-on pas afin de parvenir au succès qui couronne l'habile tactique déployée pour séduire et entraîner une femme jusque-là irréprochable!

A huit heures, une voiture s'arrêta à la porte de son hôtel; il écouta avec une anxiété pleine de charmes. Enfin, il entendit des pas dans le salon qui précédait son boudoir. La porte s'ouvrit; une femme voilée s'arrêta sur le seuil. Derville accourut au devant d'elle d'un air ému et ravi. Il prit sa main; par un mouvement plein de grâce, la belle dame rejeta son voile en arrière, et, malgré lui, Derville recula de deux pas en murmurant:

— Grand Dieu!... ma femme!

— Oui, mon ami, reprit Marie avec un charmant sourire et sans paraître remarquer la stupefaction de son mari; c'est une surprise que j'ai voulu vous faire. D'ordinaire, c'était vous qui veniez le samedi soir à Saint-Mandé, me consacrant cette belle journée du dimanche que vous dérobiez aux affaires; mais depuis six semaines, plus absorbé que jamais sans doute par vos vilaines spéculations, vous m'avez privée de ce bonheur. Ai-je eu tort de venir le chercher?...

Et, en disant ces mots avec une adorable coquetterie, elle lui tendit sa main qu'il avait abandonnée et qu'il effleura à peine de ses doigts.

— Mon Dieu! dit-il avec un embarras facile à expliquer, je suis sans doute enchanté de vous voir, ma chère amie... mais ce soir précisément... j'attendais...

— Un client peut-être?... Eh bien! vous le recevrez ici s'il vient; il ne fallait que prévenir votre valet de chambre...

— Non... non... c'est inutile... Il sait que vous êtes là, et si ce client arrive, il lui dira de revenir un autre jour.

— Ne sera-ce pas une impolitesse?

— Nullement... c'est un ami. Mais, permettez, je vais dire à Christophe...

— Ne vous dérangez pas, mon ami; j'avais pris sur moi de prévenir votre valet de chambre. Si quelqu'un vient, il prendra d'abord vos ordres.

Derville, ne voyant aucun moyen de sortir sous un prétexte raisonnable, retourna prendre place sur une causeuse, et, le cœur plein de rage, se mit à contempler sa femme avec une sorte de colère sourde. Marie, debout devant une des immenses glaces, venait d'ôter son chapeau, et ses doigts roses, effilés et diaphanes refirent avec une grâce charmante les longues boucles de sa riche et noire chevelure. Puis elle enleva sa mantille, qui laissa à découvert ses magnifiques épaules, sa taille souple, cambrée, et son élégante parure, si admirablement composée pour faire ressortir tous ses charmes. Derville, malgré son humeur, se laissa un peu distraire par cette ravissante apparition. Il n'était pas bien sûr d'avoir jamais regardé sa femme, ou tout au moins il n'avait jamais remarqué cette magnifique chevelure, l'ovale parfait de son visage, l'expressive langueur de ses grands yeux noirs veloutés et caressants, et ses belles épaules d'une courbe si parfaite, si séduisante; tout cet ensemble, en un mot, chaste, pur et provoquant à la fois.

Marie se rapprocha en disant:

— Savez-vous, mon ami, que ce boudoir est vraiment enchanté? Vous l'avez complètement renouvelé, et si vous recevez vos clients dans ce paradis, je ne m'étonne plus de la multiplicité de vos affaires.

— Elle est vraiment bien jolie, ma femme, pensa Derville; mais Alice!... quelle différence!

Hélas! Alice était peut-être moins belle, mais c'était une maîtresse désirée, et Marie, depuis deux ans, était sa femme.

Cependant elle prit place sur la causeuse près de son volage époux; elle étendit sur un coussin ses pieds adorablement petits et que Derville ne put encore s'empêcher d'admirer.

— Voyons, Monsieur, dit la jeune femme avec un sourire enchanteur, que faites-vous ainsi toujours loin de moi?

— Huit heures et demie! pensa Derville, dont le regard inquiet interrogeait souvent la pendule; fasse le ciel qu'elle ne vienne pas!

— Eh bien! vous ne me répondez pas; à quoi pensez-vous donc?

— Ah! pardon, ma chère amie; je suis toujours si distrait... Vous me demandiez...

— Ce que vous faites en mon absence.

— Mon Dieu! vous le savez... ces affaires de banque... nuit et jour occupé... Mais c'est à vous qu'il faut demander comment vous passez votre temps.

— Moi, j'ai commencé par m'ennuyer, quand il m'a été bien prouvé que vous ne viendriez que trop rarement dans ma retraite. Heureusement qu'au moment où le découragement allait s'emparer de moi, mon cousin,

ce pauvre Alfred, si bon, si dévoué, a pris à tâche de me distraire.

— Comment?... Alfred!

avec 2 f. par jour en été et 1 f. 50 c. en hiver. Ils demandent donc une augmentation de 50 c. par jour. Le maire d'Angers est saisi de la question de la part des maîtres et des ouvriers. Le Préfet les engage à la prudence.

« Il nous reste, dit-il, une recommandation à adresser aux ouvriers.

« La grève est dans leur droit; c'est une abstention pure et simple. Ils sont libres de travailler ou de ne pas travailler, mais rien de plus. La loi, qui n'a pas été faite par eux, a pour eux de grandes rigueurs; qu'ils ne l'oublient pas. Nous ne leur dirons pas que tout à peu près ce qui est autorisé leur est hostile, mais ils doivent néanmoins se tenir sur leurs gardes. Ils savent ou doivent savoir combien il est facile à un parquet d'échafauder une accusation de coalition; qu'ils agissent donc avec beaucoup de réserve et de méfiance. C'est un conseil, au reste, que nous pourrions nous dispenser de leur donner. Leur conduite, jusqu'à ce jour calme, prudente et sage, prouve qu'ils comprennent et leurs droits et leurs devoirs. En persévérant dans cette attitude de parfaite modération, les sympathies de la population entière leur sont garanties, et avec elles le succès de leur juste réclamation. »

Une lettre de Pampelune donne des détails sur une collision qui a eu lieu sur la frontière, entre des Français et des Espagnols. Il n'est pas inutile de dire que cette lettre, extraite d'*el Herald*, est écrite à un point de vue espagnol :

« Le 26 juillet, plus de 200 Français, armés, pénétrèrent dans la vallée de Zalazar, mirent le feu à une maison qui servait de résidence aux gardes-chasse, et détruisirent un pont sur la rivière Orbelacha, ainsi que les écluses qui servaient à la navigation des trains de bois. Tous ces attentats furent commis par les Français au moment où les habitants de la vallée étaient occupés aux travaux des champs, sans se douter le moins du monde d'une attaque de la part d'individus avec lesquels aucune sorte d'altercation n'avait eu lieu.

« Dès que cette nouvelle se répandit dans la vallée, tous les hommes quittèrent leurs travaux et s'armèrent précipitamment de haches, de bâtons et de quelques fusils de chasse, et se précipitèrent devant les Français, qui firent feu et se retirèrent en toute hâte; mais, malgré la précipitation de leur fuite, on recueillit quatre fusils, une baïonnette et deux autres armes. Cinq Français ont d'ailleurs été pris les armes à la main; ils vont être jugés en Espagne. »  
*El Herald* accuse les Français de vouloir empiéter d'une lieue sur le territoire espagnol et prendre une portion notable de la forêt d'Irati, dont les bois sont utiles à notre marine.

On lisait hier au soir dans le *Messenger* :

« Les renseignements contenus dans un article du numéro de l'*Afrique* du 26 juillet dernier, et reproduits par plusieurs journaux au sujet d'une prétendue expulsion de l'Algérie de M. Destès, ex-secrétaire-interprète du parquet du procureur général, sont complètement inexacts.

« M. Destès n'a point été expulsé de l'Algérie. Il est venu à Paris dans un intérêt personnel, pour suivre une demande formée en sa faveur par M. le gouverneur général lui-même et appuyée par M. le ministre de la guerre auprès du ministre compétent. »

Cette assertion du *Messenger* vient d'être démentie de la manière la plus formelle par une lettre que M. Destès a adressée à l'*Afrique*, et qui est ainsi conçue :

« Monsieur, je viens de lire dans le *Messenger* les dénégations que ce journal a adressées au journal l'*Afrique*. J'affirme sur l'honneur que tous les faits avancés par l'*Afrique* sont rigoureusement exacts, et que les dénégations du *Messenger* sont fausses de tout point.

« Je suis venu à Paris dans un intérêt personnel, il est vrai, mais j'y suis venu pour demander justice de l'acte arbitraire qui me frappait; j'y suis venu parce qu'il m'était défendu de rester plus long-temps en Algérie, et que j'étais menacé d'être expulsé par la force, si je ne cédaï de plein gré.

« Je n'ai point connaissance de la demande formée en ma faveur par M. le gouverneur général; mais ce que je sais parfaitement, c'est que l'ordre de mon expulsion vient de M. le gouverneur général, qui n'a pas voulu m'accorder la consolation d'aller embrasser mon vieux père à Bone.

« Depuis cette époque, en proie à une incertitude complète sur mon avenir, j'en suis réduit à me demander ce que l'on veut faire de moi et comment l'administration supérieure entend réparer l'injustice criante dont je suis la victime.

« Au surplus, puisque l'on prétend que je ne suis point expulsé

de l'Algérie, qu'on veuille bien m'accorder l'autorisation d'y retourner, et qu'on me rende l'équivalent d'une position qui m'a été arrachée sans motifs légitimes.

« Je ne demande pas d'autre faveur, et je me déclarerai pleinement satisfait.

« Agréez, etc. »  
Qu'on juge par là de ce que valent les démentis donnés par les journaux officiels !

La commission instituée par M. le garde-des-sceaux pour préparer la révision de notre système hypothécaire s'est réunie il y a quelques jours. Cette commission s'est divisée en plusieurs comités, à chacun desquels une question principale a été envoyée; ainsi, il y a le comité des hypothèques légales, celui du crédit foncier, celui de la publicité, celui de la transcription, etc.

La *Gazette des Tribunaux* fait, au sujet de cette manière de procéder, les observations suivantes :

Nous comprendrions cette division dans les travaux d'une commission qui, d'accord sur les principes généraux, n'aurait plus qu'à réglementer ces principes dans chacun des titres spéciaux d'un projet de loi. Mais il suffit de voir comment est composée cette commission pour reconnaître qu'il est loin d'en être ainsi. Les systèmes les plus absolus, les plus contradictoires, ont été mis en présence, et, dans la pensée de leurs auteurs, ils en sont arrivés à un tel état de parti pris qu'on sait fort bien toute conciliation impossible. Or, tout se lie dans le système hypothécaire : c'est le même principe qui doit dominer toute la réforme. Qu'arrivera-t-il donc quand chacun des comités aura rédigé son projet sous l'influence d'un système différent, quand l'un, par exemple, aura réglementé l'hypothèque légale en contradiction avec le principe du comité de transcription ou de tout autre? Comment parviendra-t-on à s'entendre dans cette Babel? »

La *Gazette des Tribunaux* conclut de cela que l'institution de la commission a été une idée malheureuse et impraticable. Nous renvoyons le compliment à M. Martin (du Nord); il lui revient de droit.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 12 août 1845.

Trois pour cent.....	84 35	Obligations de Paris.....	1415 »
Quatre pour cent.....	» »	CHEMINS DE FER.	
Quatre et demi pour cent.....	» »	Saint-Germain.....	4115 »
Cinq pour cent.....	121 80	Versailles (rive droite)...	515 »
Emprunt de 1844.....	84 60	— (rive gauche) ..	351 25
Trois pour cent belge.....	» »	Paris à Orléans.....	1285 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	102 »	Paris à Rouen.....	1065 »
Cinq pour cent belge.....	103 »	Rouen au Havre.....	897 50
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Avignon à Marseille.....	1065 »
Cinq pour cent romain.....	104 1/2	Strasbourg à Bâle.....	281 25
Cinq pour cent portugais.....	65 »	Orléans à Bordeaux.....	725 »
Trois pour cent espagnol.....	36 1/2	Orléans à Vierzon.....	782 50
Banque de France.....	3225 »	Amiens à Boulogne.....	» »
Comptoir Gannoner.....	1150 »	Bordeaux à La Teste.....	240 »
Banque belge.....	3225 »	Montereau à Troyes.....	557 50
Caisse Lafitte.....	1150 »	Paris à Sceaux.....	» »

#### Chronique.

Deux affaires dénuées d'intérêt ont été soumises au jugement du jury dans l'audience de mardi.

Marie-Louise Poncet, domestique, déclarée coupable d'avoir volé à sa maîtresse divers bijoux en or, a été condamnée à trois années d'emprisonnement.

Etienne Bonny, ouvrier en soie, accusé de tentative de viol sur une jeune fille de dix-huit ans, a été condamné à un an de prison; le jury l'avait simplement déclaré coupable d'attentat à la pudeur.

A l'audience d'hier, le sieur François dit Marinier, condamné pour vol aux dernières assises, se présentait de nouveau devant la cour pour purger un crime du même genre. L'instruction de cette affaire n'ayant pas paru complète, la cour a renvoyé la cause à la prochaine session.

Deux accusés, repris de justice, ont ensuite été jugés pour crime de faux en écriture privée.

Pierrette Françon, veuve Fressard, fut graciée au mois d'août 1843 d'une condamnation à cinq années d'emprisonnement. A peine en liberté, elle se réunit au sieur Philippe Courtois et vécut en concubinage avec lui. Dénuée de ressources, pour s'en procurer, la femme Fressard n'a pas reculé devant un crime qui déjà l'avait fait condamner une première fois.

Connaissant depuis long-temps la dame Decour, à laquelle elle était parvenue à inspirer une certaine confiance, elle lui proposa d'escompter deux billets d'une valeur totale de 770 fr. qui avaient été souscrits en faveur d'un sieur Françon, son oncle, et que ce dernier lui avait envoyés. Sans défiance, la dame Decour accepta la proposition et compta les fonds à la dame Fressard. On devine que les billets étaient faux et qu'ils avaient été fabriqués par la femme Fressard. Le sieur Courtois, contre lequel divers indices de complicité s'étaient élevés, a été compris dans la poursuite criminelle; toutefois, aux débats, les charges portées contre lui ayant paru s'affaiblir, le jury, sur une énergique plaidoirie de M<sup>e</sup> Lardière, a prononcé un verdict d'acquiescement.

La femme Fressard, qui avait fait des aveux complets, a obtenu des circonstances atténuantes; la cour, vu la récidive, l'a condamnée à huit années d'emprisonnement.

Un herboriste de la rue Baisin ayant donné par mégarde à un jeune homme de la galerie de l'Argue des mouches cantharidiques au lieu d'un autre remède, le malade est mort le lendemain après de cruelles souffrances occasionnées par ce poison.

L'herboriste a, dit-on, été arrêté et conduit en prison, où il déplore, en attendant de paraître devant ses juges, le résultat de sa fatale erreur.

Une filochette verte ornée de perles avec coulants, contenant plusieurs pièces de 5 f., et un foulard rouge à roses ont été saisis sur un individu arrêté en flagrant délit de vol sur le Pont-de-Pierre.

Les propriétaires desdits objets sont invités à aller les reconnaître au bureau de la police de sûreté, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Le conseil de révision se réunira à la préfecture, le vendredi 22 août, à midi, pour l'examen des remplaçants qui seraient présentés par ceux des jeunes soldats de la classe de 1844 en état de service.

MM. les maires ont été invités à porter cet avis à la connaissance de ceux de leurs administrés qu'il peut intéresser.

Plusieurs arrestations ont été opérées ces jours-ci parmi les ouvriers en soie dits *ferrandiniers* des rues de Chartres, Moncey et autres, à la Guillotière. Ces arrestations ont été motivées sur des rixes sanglantes qui avaient eu lieu la veille entre les ouvriers non sociétaires et les ferrandiniers.

Des orgues viennent d'être placées dans l'église de Saint-Pothin, aux Brotteaux. L'inauguration aura lieu vendredi 15 août, pour la solennité de l'Assomption.

#### État des causes qui seront jugées aux assises du Rhône pendant le 3<sup>e</sup> trimestre de 1845.

**Samedi 16 août.** — Benoît (Jean Charles) et Merle (Delphine) : vol domestique et complicité. Défenseurs : M<sup>es</sup> Renard Gardon et Caillaud.

Villermat (Jean-François) et Chatelin (Honoré-Benoît) : vol et tentative de vol commis dans des maisons habitées par plusieurs personnes. Défenseurs : M<sup>es</sup> Ponchon, Goin, de Rossi.

Lundi 18. — Brancard (Jacqueline) et Bertrand (Nicolas) : vol domestique et complicité.

Grand (Jean-Baptiste) : faux en écriture privée. Défenseur : M<sup>e</sup> Berthaud.

Mardi 19. — Bouland (Joseph) : vol commis la nuit dans une maison habitée. Défenseur : M<sup>e</sup> Lardière.

Cacot (Jean) et Gigadot (François) : deux vols commis la nuit dans une maison habitée. (La suite à un prochain numéro.)

Les délégués des diverses localités du Jura se pressaient vendredi, au nombre de deux cents environ, à une réunion générale qui a eu lieu en l'hôtel de la préfecture du Jura, au sujet du chemin de fer de Bourg à Besançon.

M. le préfet, président l'assemblée, a donné lecture d'une décision ministérielle qui prescrit les études d'un rail way de Lyon à Besançon par Bourg et Lons-le-Saunier, avec embranchement sur Dôle, et reconnaît l'importance et l'utilité, au point de vue de l'intérêt général, de cette communication, dont les résultats doivent être si grands pour nos départements de l'Est.

Après diverses observations présentées sur cet intéressant sujet, l'assemblée s'est divisée en sections par arrondissement, afin de nommer au scrutin chacun quatre membres d'un comité central qui sera chargé de représenter les intérêts du département dans les études qui vont être commencées et dans toutes les démarches à faire auprès du gouvernement et des chambres pour le succès de l'entreprise.

— Oui, mon ami, et si réellement vous avez quelque affection pour moi, vous lui serez profondément reconnaissant de ses soins touchants. Croirez-vous que, tous les jours, il quittait Paris et venait à cheval, ventre à terre, jusqu'à Saint-Mandé?

— En vérité? dit Derville qui n'interrogeait plus la pendule.

— De mon balcon je le voyais accourir. Il arrivait tout couvert de poussière, venait se mettre à genoux devant moi, et j'essayais avec mon mouchoir son front tout baigné de sueur.

— C'était charmant... dit Derville avec un sourire contraint et inquiet, et j'étais loin de vous soupçonner... des distractions aussi vives... moi qui croyais devoir vous plaindre...

— Eh bien! mon ami, vous aviez tort, et vous étiez trop bon. Habituellement, Alfred arrivait à onze heures ou midi. Quand il faisait beau, nous allions sous les grands marronniers du parc, là où le jour et le soleil pénétraient à peine. C'étaient de joyeuses causeries; ou bien je chantais pour le récompenser, ou bien il faisait une lecture à haute voix. Nous avons lu ainsi tout George Sand.

— Eh quoi, Madame!...

— Ses romans ont tant d'intérêt! Valentine, Indiana, si malheureuses en ménage, et si dévouées dans leurs amours! Et Jacques, ce mari qui qui porte si loin l'abnégation!... Ah! voilà de ces hommes très rares à trouver!

— Très rares, en effet, ma chère amie, et j'avoue que j'aurais préféré pour vous une autre lecture.

— Dame! mon ami, vous n'étiez pas là; je ne pouvais vous consulter.

— C'est vrai, murmura Derville en essayant la sueur froide qui mouillait son front. Continuez, Marie, le récit de votre vie m'intéresse beaucoup.

— La lecture ou les chants finis, Alfred m'offrait son bras, nous retournions à la maison, nous dînions en tête à tête, riant comme deux enfants, et le soir...

— Comment! il restait encore le soir!...

— Souvent. Les soirées sont si longues! et quand on est toujours seule, cela est si triste!... C'est moi qui insistais pour qu'Alfred restât.

— C'est juste, reprit Derville avec effort, et cela dure...

— Depuis un mois, sans que ce pauvre Alfred se soit lassé un seul jour. Et si vous saviez les bonnes heures que nous avons passées ensemble, les douces causeries!... car ce cher Alfred a un excellent cœur et beaucoup d'esprit... Enfin, les instants passaient si vite que j'en avais comme un remords.

— Comment?

— Oui, j'étais heureuse, et je songeais, malgré moi, que dans ces moments, esclave enchaîné par vos affaires, vous palissiez sur vos livres en partie double, sur vos longues colonnes de chiffres, dont la seule vue me ferait frémir. Je pensais à vos soirées qui pouvaient être si tristes; j'en jugeais par mon passé, par ma joie du présent, par le battement de mon

cœur quand je voyais de loin Alfred faisant bondir son magnifique cheval pour arriver plus tôt.

— Allons, pensa Derville, sa candeur m'a sauvé jusqu'à ce jour, mais quelle leçon!

Et il contempla sa femme en se disant encore :

— C'est qu'elle est jolie comme un ange; je n'ai rien vu de plus gracieux, de plus parfait... Ce petit Alfred doit en être amoureux fou... Et moi... stupide!... qui abandonnes un pareil trésor!...

— A quoi pensez-vous donc, mon ami, demanda Marie avec une trompeuse naïveté, et pourquoi me regardez-vous ainsi?...

— Rien... rien... je pensais... Mais comment se fait-il, reprit Derville avec un peu d'amertume, que vous ayez sacrifié cette soirée et la journée de demain?

— C'est une suite de mes remords, dit Marie avec son adorable sourire. Aujourd'hui Alfred était près de moi... il lisait. Tout-à-coup il abandonna son livre, prit ma main et me dit : « Ah! ma cousine, une année de cette douce intimité, de cette solitude, de cette vie du cœur, et puis mourir... voilà mon rêve! »

— Ouf! pensa Derville, il est plus que temps.

— A ce moment, je pensai à vous, continua Marie, et je voulus vous donner votre part de ce bonheur qu'Alfred comprend si bien. J'ai ordonné d'atteler. Mon pauvre cousin était stupéfait; mais, pour le consoler, je lui ai dit : « Vouloir du bonheur pour nous seuls, c'est de l'égoïsme. Autrefois, mon mari me consacrait la journée du dimanche; il a dû renoncer à ce plaisir. C'est à moi d'aller le lui rendre. Mais lundi je serai de retour, et nous reprendrons cette vie si douce... »

— Et moi, Madame, je ne veux plus que vous retourniez à Saint-Mandé.

— Comment?...

— Je ne veux plus!... Je ne veux pas que tu me quittes désormais, ma bien-aimée Marie, reprit Derville avec amour, en pensant combien son emportement était maladroit. Et moi aussi, ajouta-t-il en passant son bras autour de la taille de sa femme, j'étais bien malheureux loin de toi! Je me disais : « Si ma femme m'aimait comme je l'aime, consentirait-elle à rester ainsi séparée de moi? Ne ferait-elle pas un peu le sacrifice de ses goûts à mon bonheur? »

— A ton bonheur!... Vois ce qui arrive faute de s'entendre; j'étais si loin de penser, moi, que j'étais nécessaire à ce bonheur!

— Pouvais-tu en douter?... Mais désormais tu ne me quitteras plus?

— Jamais. Nous irons ensemble dans le monde, car tu l'aimes. Je tâcherai d'y réussir, rien que pour te faire honneur. Je veux que l'on m'admire, que l'on m'aime, pour te paraître plus belle et plus digne de ton amour.

— Qui donc résisterait au charme qui est en toi, Marie!...

— Ainsi, adieu à la solitude!

— Adieu à la tristesse, si tu m'aimes encore, car j'ai de grands torts à me faire pardonner.

— Tais-toi; ne suis-je pas bien coupable aussi, moi?

— Je t'ai sacrifié à... mes nombreuses affaires.

— Et moi, je n'ai pas su te les faire oublier. Mais cela n'arrivera plus, et nous voici réunis pour toujours. Maintenant, Monsieur, je viens vous demander à souper, car, pour arriver plus vite, j'ai oublié de dîner.

— Nous souperons ici; je vais sonner Christophe.

Le valet de chambre parut et s'arrêta stupéfait sur le seuil, en balbutiant :

— C'est madame!

— Qu'avez-vous donc, Christophe, et qui croyez-vous avoir introduit?

— Madame....

— Une cliente, ma chère amie, une vieille dame qui devait venir placer des fonds chez moi... Christophe, madame meurt de faim; faites-nous servir à souper ici.

— Oui, monsieur.

Et Christophe sortit tout étonné de voir son maître en tête-à-tête conjugal quand il le croyait en bonne fortune.

Pour la première fois depuis bien long-temps, les deux époux s'assirent l'un près de l'autre et restèrent quelque temps les mains serrées. Derville ne se lassait pas d'admirer sa jolie compagne et de s'émerveiller en lui-même de ses négligences qui avaient failli lui être si fatales.

— Ne m'avais-tu pas parlé, demanda l'impitoyable Marie, d'une nouvelle connaissance que tu avais faite, un diplomate, M. de Bertigny, je crois?

Derville se troubla d'abord, mais il se remit promptement.

— M. de Bertigny est presque toujours absent, et quant à sa femme... que je connais peu, je ne te conseille pas de chercher à la voir; elle ne te conviendrait pas le moins du monde.

— Vraiment!

— Je voulais aussi te parler de ton cousin Alfred, un charmant garçon... que j'aime beaucoup, et à qui je veux du bien... Jé me charge de son avenir.

— Comment cela?

— Je suis bien avec le ministre; demain je lui parlerai de notre parent. Dans huit jours il partira pour l'Italie comme secrétaire d'ambassade.

— Ah! le pauvre enfant aime tant Paris! dit négligemment Marie; ce sera dommage.

— C'est possible, dit Derville d'un ton un peu sec, mais cela est nécessaire pour lui.

Un mari jaloux est encore amoureux. Marie se sentit réellement heureuse. Ce fut une délicieuse soirée que celle-ci; ce fut l'aurore d'un grand bonheur.

Depuis ce jour, en effet, Marie ne revit pas son cousin qu'elle oublia facilement; elle ne retourna plus seule à Saint-Mandé. Derville, de son côté, aimable et empressé, eut beaucoup moins d'affaires. Il avait enfin compris quel trésor il possédait, et il sut en jouir et le garder, en l'entourant de séductions, de bonheur et d'amour.

M<sup>me</sup> CLÉMENTINE LALIRE.

Le comité central de seize membres s'est mis en rapport avec la compagnie lyonnaise genevoise, et va aviser aux moyens d'activer les études. « Car le temps presse, a dit fort justement M. le préfet du Jura; la saison durant laquelle les travaux de reconnaissance et de nivellement peuvent être fructueusement exécutés sur le terrain s'écoule, et tout fait un devoir aux départements de hâter les opérations et la rédaction du projet. Il ne faut pas se le dissimuler, de l'activité des agents, de leur bonne direction et de la présentation à temps des pièces du projet dépend en quelque sorte le succès de l'entreprise. »

On nous adresse la lettre suivante :

A. M. le rédacteur du Censeur.

Vaise, le 9 août 1845.

Monsieur,

Le journal le *Courrier de Lyon* contient, dans son numéro du 6 de ce mois, un article d'après lequel on pourrait croire que les habitants de Vaise, se fiant dans la justice de leurs prétentions et sur les hautes protections dont elles seraient appuyées, auraient presque déserté le registre ouvert pour l'enquête relative à la traversée du chemin de fer, et cet éloignement, dit l'article précité, est d'autant plus inexplicable de la part des habitants de Vaise, que, pour eux, la question des débarcadères est une question de vie ou de mort.

Je n'ai dû voir dans cet article du *Courrier de Lyon* qu'une marque de sollicitude pour les intérêts de la commune de Vaise; mais il renferme en même temps un reproche de tiédeur et de négligence que mes administrés sont loin de mériter. Je ne puis le laisser sans réponse.

Les habitants de Vaise ont, comme l'énonce l'article dont il s'agit, toute confiance dans la justice de leurs prétentions à obtenir l'un des débarcadères de Paris à Marseille, et ils ne doutent pas de l'appui que la justice même de ces prétentions doit leur assurer; mais ils ne négligent cependant pas pour cela de les faire valoir dans l'enquête.

Beaucoup d'habitants de Vaise ne se sont pas, il est vrai, présentés au bureau de l'enquête ouverte à la préfecture; mais un mémoire collectif, énonçant avec détail tous les motifs et toutes les considérations d'intérêt général ou communal qui militent en faveur du placement à Vaise d'un débarcadère complet, avait été rédigé et déposé à la mairie. Ce mémoire, qui en peu de jours a été revêtu de plus de 700 signatures, et qui en aurait reçu davantage si le temps l'eût permis, vient d'être déposé à la préfecture pour être annexé aux registres de l'enquête.

Ces explications doivent suffire pour prouver que ni les habitants ni l'administration de Vaise n'ont négligé les intérêts de la commune, et je désirerais, Monsieur, qu'il nous fût possible d'y donner de la publicité par leur insertion, en tout ou partie, dans votre estimable journal.

Agrez, etc.

Le maire de Vaise, CHANAVAT.

## Nouvelles diverses.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*:

Plusieurs mariages se célébraient aujourd'hui à l'une des maires du faubourg Saint-Germain, et les curieux qu'attirent d'ordinaire ces sortes de cérémonies remarquèrent avec un certain étonnement le contraste étrange que deux groupes silencieux, assis à distance l'un de l'autre, faisaient avec l'agitation heureuse et souriante des familles qui se pressaient autour de leurs mariés. Dans l'un de ces groupes se trouvait une jeune et jolie personne de dix-huit ans, qui paraissait triste et abattue, et dont la toilette simple et sévère ne semblait pas annoncer que tout-à-l'heure M. le maire dut ceindre son écharpe pour elle; de l'autre côté de la salle, deux jeunes gens étaient assis, et paraissaient attendre avec impatience l'arrivée d'un troisième personnage dont sans doute la présence était plus que celle de tout autre indispensable pour le moment. C'était, en effet, le marié que ses deux témoins attendaient.

Enfin, une voiture arriva; un jeune homme en descendit. Bien que sa mise, quoique propre, fût d'un négligé et d'un sans-façon peu en harmonie avec la solennité dont il devait être l'acteur principal, ses manières révélaient un jeune homme distingué, et l'on pouvait supposer que ce n'était pas sans intention qu'il avait affecté cette simplicité de toilette. Avec lui se trouvait un homme grand et vigoureux que son col noir, que d'épaisses moustaches, qu'un pantalon d'uniforme signalaient assez comme ne portant pas toujours la redingote bourgeoise. Cet individu, qui ne paraissait appartenir à aucune des deux familles, ne quittait pas des yeux le jeune homme, et il se tint constamment entre la porte et lui, jusqu'au moment où, le garçon de bureau annonçant l'arrivée de M. le maire, le jeune homme vint prendre silencieusement place dans le fauteuil qui lui était destiné.

Ce fut avec le même silence que la jeune personne vint s'asseoir près de lui, et, de part et d'autre, ce fut à peine si M. le maire put entendre le oui fatal.

A peine la formule sacramentelle avait-elle été prononcée, que le marié, saisissant une plume, jeta stupidement sa signature sur les registres, et, sans se retourner vers celle qui maintenant était sa femme, sans prononcer un mot, sortit brusquement de la salle en passant près de l'homme au col noir, qui jusqu'alors avait sévèrement observé les issues, et qui cette fois, s'écartant en le saluant, le laissa librement descendre, puis monta seul dans une voiture qui s'éloigna de toute la vitesse de son cheval.

Quelques minutes après, la voiture de la mariée s'éloignait dans une direction opposée.

Or, comme nous le disions en commençant, tout ceci devait fort intriguer les témoins d'une pareille scène, peu accoutumés à voir ainsi se commencer le plus beau jour de la vie; aussi voulut-on bientôt avoir le mot de cette énigme, et voici ce qu'on apprit.

Il y a trois mois, un jeune étudiant, appartenant à une honorable famille, fut arrêté comme coupable de l'enlèvement d'une mineure, dont la présence fut judiciairement constatée dans son domicile. L'instruction criminelle se poursuivit; elle devait amener un renvoi devant la cour d'assises, à moins qu'un mariage ne vint Mais erré raptu. déjà les deux jeunes gens eux mêmes, par suite

des diverses péripéties de l'instruction criminelle, avaient vu succéder dans leur cœur l'aversion à l'amour, et la pensée d'un mariage ut repoussée bien loin.

Un débat criminel était donc imminent, et les deux familles, comprenant tout ce qu'il pouvait y avoir de périlleux pour l'avenir, pour l'honneur de leurs enfants, intervinrent de toute leur autorité; le mariage fut ordonné. D'ailleurs, la justice criminelle ne pouvait s'arrêter que devant l'officier civil.

Ce matin donc, le jeune homme sortit de prison, sous l'escorte d'une garde municipal en bourgeois, qui avait ordre de ne pas le quitter, de le réintégrer en prison si le mariage ne se contractait pas, de ne le laisser libre qu'après la célébration du mariage. C'est qu'il fit. Mais les deux époux, tout en obéissant, s'étaient dit qu'ils n'en auraient que le nom et qu'ils ne se reverraient jamais. On a vu comment ils ont tenu leur parole.

Quelques heures après le mariage, la chambre du conseil du tribunal de la Seine rendait, au rapport de M. Turbat, une ordonnance de non lieu sur l'inculpation de rapt, et le marié montait en chemin de fer pour s'éloigner de sa femme au plus vite.

Sera-ce là le vrai dénouement de ce petit drame judiciaire? Espérons que, comme l'un des plus charmants vaudevilles de M. Scribe, il aura son second acte, et que quelque baron de Salsbach saura compléter sa réparation.

Le gérant responsable, B. MURAT.

A. M. le rédacteur du Censeur.

Givors, le 12 août 1845.

Monsieur,

Une critique quelque peu amère avait lieu dernièrement à Ecully, de la part de diverses personnes de Vaise, contre les joueurs givordins; l'on prétendait que ceux-ci étaient au-dessous de la réputation de force qu'on leur attribuait; partant de là, il semblait que Vaise seul renfermait les invincibles joueurs. Ayant voulu prouver le contraire, nous avons, à l'occasion de notre fête, fait un appel tout particulier aux joueurs de Vaise, mais ils ont eu garde de se présenter, en sorte qu'on peut leur appliquer l'axiome: *Qui renonce perd la partie*. Du reste, nous sommes prêts à entrer en lice avec eux, quand et comme bon leur semblera, et nous espérons bien que la victoire ne leur restera pas.

Agrez, etc.

Les joueurs de Givors.

Monsieur le rédacteur du Censeur,

Veillez, je vous prie, annoncer dans votre plus prochain numéro que l'événement arrivé à la Rotonde pendant le bal de samedi dernier est le fait d'un de mes ennemis personnels. Je suis sur ses traces, et j'ai la certitude de réunir les preuves de sa culpabilité; c'est vous dire que les ouvriers n'y sont pour rien. J'ai su qu'ils s'étaient mutuellement accusés d'avoir rompu l'embranchement de mon gazomètre, et il est de mon devoir de les démentir.

Agrez, etc.

CHARLES.

Etude de M<sup>e</sup> Phélip, avoué à Lyon, place du Change, 4.

### VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS.

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

du samedi trente août 1845, à midi,

1<sup>o</sup> D'une maison située à Lyon, quai des Augustins, n. 78, sur la mise à prix de 130,000 f.

2<sup>o</sup> D'une maison située à Lyon, quai des Augustins, n. 76, sur la mise à prix de 30,000

3<sup>o</sup> D'un domaine appelé le Grand-Clos, situé en la commune de Saint-Genis-Laval (Rhône), sur la mise à prix de 100,000

4<sup>o</sup> D'un domaine appelé clos Chipier, situé en la commune de Saint-Genis-Laval (Rhône), sur la mise à prix de 32,000

5<sup>o</sup> D'un domaine appelé clos de la Matorlotte ou Petite Citadelle, situé sur la commune de Saint-Genis-Laval, sur la mise à prix de 18,000

6<sup>o</sup> D'un pré appelé pré des Roches ou pré Moriou, situé sur la commune de Saint-Genis-Laval, sur la mise à prix de 6,000

7<sup>o</sup> D'une île appelée île Piot, située dans le fleuve du Rhône, à Pierre-Bénite, commune d'Oullins, sur la mise à prix de 30,000

8<sup>o</sup> D'un emplacement de terrain situé à Lyon, rue et place de la Martinière, d'une superficie de 350 mètres, sur la mise à prix de 45,000

9<sup>o</sup> D'un emplacement de terrain situé à Lyon, rue et place de la Martinière, d'une superficie de 363 mètres 77 centimètres, sur la mise à prix de 25,000

10<sup>o</sup> D'un emplacement de terrain situé à Lyon, quartier Perrache, rue d'Enghien, d'une superficie de 553 mètres 98 centimètres, sur la mise à prix de 10,000

11<sup>o</sup> D'un emplacement de terrain situé à Lyon, quartier Perrache, cours du Midi, d'une superficie de 655 mètres 41 centimètres, sur la mise à prix de 12,000

12<sup>o</sup> D'un emplacement de terrain situé à Serin, commune de Caluire et Cuire réunis, sur la mise à prix de 3,000

Ces immeubles dépendant des successions de M. et de M<sup>me</sup> Gourdi-Bussy.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Phélip, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, place du Change, 4, ou à M<sup>es</sup> Perroud et Givord, avoués colicitants, demeurant à Lyon, le premier rue Saint-Pierre, n. 23, et le second place du Petit-College, n. 3, ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé. (5424)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A VENDRE OU A LOUER.

## UNE USINE

A DEUX TOURNANTS,

propre à diverses industries.

Cette usine est amarrée sur le Rhône, en face du cours d'Herbouville.

S'adresser audit notaire. (9337)

### Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (8458)

A VENDRE.

### BON BRISKA.

avec portière anglaise, coffre, vache

et tous ses accessoires.

S'adresser à l'hôtel du Parc. (3095)

A CÉDER A SAINT-ETIENNE (Loire).

### VASTE ET BEAU MAGASIN DE CHAPELLE

parfaitement situé et entouré de tous les hôtels.

Ce fonds, qui existe depuis douze ans, possède une très belle clientèle.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Per-ticoz, rue Quatre-Chapeaux, 16, à Lyon. (3074)

A VENDRE

### UN BEAU TABLEAU DE JACQUAND.

S'adresser, pour le voir et pour traiter du prix, M. Allard, Librairie Chrétienne, Port-du-Roi. (2940)

A vendre pour cessation de commerce.

### UN FONDS DE CAFÉ

BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Vaise, rue Royale, n. 31.

S'y adresser. (3091)

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE

### VIDANGES INODORES

Au moyen d'un système breveté

(Sans garantie du gouvernement).

S'adresser place de la Boucherie-des-Terreaux, n. 8, au 3<sup>e</sup>, sous la raison sociale A. Mariéon et C<sup>e</sup>. (2953)

### LIQUEURS.

Une personne sachant parfaitement distiller les liqueurs et possédant de très bonnes recettes pour les fabriquer offre d'apprendre son état et de livrer ses recettes.

S'adresser au bureau du journal. (3100)

### Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend toujours par boîtes de 65 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALON SUR-SAÛNE, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (6535)

### Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

### AVIS.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> MARTIN, tenant le restaurant de l'hôtel de la Reine, à Lyon, par exploit du 12 courant, enregistré, fait par M<sup>e</sup> Chatelet, huissier, a révoqué les pouvoirs qu'elle avait concédés, dans le courant de juillet dernier, par acte sous seing privé, à M. BENOIT, se disant homme d'affaires en cette ville. Par procuration, JOLLI. (3104)

### GUÉRISON

DES

### MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, guille, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie FAURE; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port. (8191)

### AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette oruelle maladie. (9117)

### AU PALMIER.

Rue de l'Arbre-Sec, 31, Lyon.

Fabrique spéciale de sirops de QUET aîné. Prix très modérés. On trouve toujours dans cet établissement, le sirop pectoral de mou-de-veau et le sirop concentré de salsepareille avantageusement connus en France et à l'étranger. (8812)

### VÉSICATOIRES-CAUTÈRES.

Le Taffetas Mauvage est le seul approuvé par l'Académie royale de Médecine pour leur pansement facile et régulier. 1 f. la boîte, jamais en rouleaux. Dans les pharmacies, (4836-7484)

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois Carreaux, 8.

(TROISIÈME PUBLICATION.)

Le jeudi vingt-un août 1845, à dix heures du matin, sur les lieux où ils se trouvent, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'objets consistant :

1<sup>o</sup> En une maison composée d'un rez-de-chaussée et un étage au-dessus, construite en pierres, pisé, bois et briques, et couverte en tuiles creuses;

2<sup>o</sup> En un grand atelier de charonnage adossé au nord de la maison, construit en planches et couvert en tuiles creuses.

Ces constructions sont situées en la commune de la Guillotière, quartier des Brotteaux, et sont assis sur une masse de terrain appartenant aux hospices civils de Lyon. Cette masse est confinée à l'est par l'avenue de Grammont, au sud par la rue de Sully, et à l'ouest par l'avenue de Noailles. (3636)

### A LOUER DE SUITE

avec ou sans la récolte pendante.

Une personne seule, ou avec sa famille, qui désirerait habiter la campagne, trouverait à louer, à titre de fermier ou de simple locataire, des appartements qu'il occuperait dans une propriété peu considérable, située à Craponne, sur la grande route de Montbrison. Ladite propriété est close de mur et se compose seulement de vigne et d'un jardin.

Un petit rentier y trouverait une existence économique et agréable. Cela conviendrait surtout à un officier en retraite.

S'adresser à M. Bonhomme, propriétaire, rue Jarente, 3, à Lyon. (2959)

### COMPAGNIE DES HOUILLÈRES

de Saint-Etienne.

Le conseil d'administration à l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale semestrielle de la compagnie aura lieu le 27 août, à une heure et demie très précises, dans la salle de la Bourse, à Lyon.

Pour abrégé les opérations préliminaires de l'assemblée, MM. les actionnaires sont invités à se faire inscrire la veille dans la feuille de présence, qui sera déposée, de dix heures à quatre heures, dans les bureaux de la compagnie, place des Terreaux, n. 2, au 2<sup>e</sup>. (3103)

### AVIS.

Les créanciers de J. Soichon sont invités à se présenter chez M. Antoine Mulatou, teinturier en soie, rue Monsieur, 18, au Brotteaux, pour recevoir leur dividende du dernier paiement. (3105)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y P I L S, Rue Poulaillerie, 19.